circonscrire les progrès du feu, et, après trois quarts d'heures d'efforts pénibles, ils virent leurs peines couronnées de succès.

Très rapidement, on avait installé une très longue portée de tuyaux du matériel d'incendie de l'usine Leclercq-Dupire, mais on jugea inutile de faire fonctionner les pompes. Déjà, une équipe des sapeurs-pompiers de l'usine était prête à manœuvrer.

Sans le dévouement désintéressé de la population, on aurait certainement vu disparaître quatre maisons de la rangée Jacquemont, en raison du vent violent qui soufflait en ce moment du sud-ouest.

Les pertes mobilières et immobilières sont évaluées à un millier de francs environ. Les meubles ne sont pas assurés, malheureusement, mais le bâtiment l'est. La toiture tout entière est à renouveler, car la charpente en est complètement carbonisée.

Il y avait beaucoup de monde sur le théâtre du sinistre ; citons MM. Pollet, maire, Périn-Delerue, adjoint; Boissard, commissaire de police; la gendarmerie.

PRIMES AUX CULTIVATEURS DE LIN. — Les cultivateurs de lin qui se trouvent en droit de toucher la prime accordée par l'Etat dans le but d'encourager cette culture, sont prévenus qu'ils doivent se présenter avant l'expiration du mois de mars, à la perception, 25, rue Chansy, à Roubaix, les mardi, vendredi et samedi de chaque semaine, de neuf heures à midi et deux à quatre heures du soir, ou les premier et troisième lundis, « Au Lion Blanc », Grand-Place, siège de la perception à Wattrelos.

UN VOL A L'ECOLE DU CRETINIER. — Des voleurs se sont introduits, dans la cour de la maison d'école occupée par M. André Vairon, directeur de l'école municipale des garçons du Crétinier, et y ont enlevé une poule, deux lapins, et trois cents kilos de charbon. Plainte a été déposée au commissariat de police.

UN LIEVRE. — Deux gendarmes de Wattrelos se trouvant, mercredi après-midi, de ronde à la Houzarde, virent venir vers eux deux individus, dont l'un, porteur d'un paquet, fut bientôt reconnu pour être un expulsé, du nom d'Emile Cranckens, individu sans domicile, né à Mark-kerken (Belgique). Cranckens, sans attendre qu'on le mît en arrestation, lissa sur le pavé ses sabots et son paquet, et détala à toutes jambes vers la Belgique. Comme il n'était qu'à trois cents mètres du territoire belge, il n'eut pas de peine à se mettre en sûreté. Les gendarmes ouvrirent le paquet : c'était... un lièvre. Le compagnon de Cranckens, interrogé, déclara se nommer Alcide Leblanc, il avait rencontré, chemin faisant, un quart d'heure auparavant, l'expulsé qu'il ne connaissait pas. Le lièvre, ainsi que le veut la loi en pareille occurence, fut remis à l'Hospice, pour y être vendu ou mangé.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Gaquerre et Savelon, de la Martinoire, ont arrêté, mercredi matin, à dix heures et demie, à l'endroit dit « Au Pâté », un ouvrier peigneur, Gustave Durieux, 18 ans, demeurant à Roubaix, rue Gruère, 24, porteur de café de contrebande. Ils l'ont remis, dans l'après-midi, à la gendarmerie, qui le conduira à Lille.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*

LA FERMENTATION HUMAINE

par le Dr Félix De Backer

Prix : 2 fr. ; et 2 fr. 50 par poste. 9497

TOURCOING

EPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

1244. — Après la mort de son frère Beauduin III, Mahaut de Guisnes remet entre les mains de son neveu, Arnould III, fils et successeur de Bauduin, la succession de son père et de sa mère, en compensation des terres que Bauduin, son frère, lui avait données à Tourcoing et ailleurs avant son mariage avec Hugues de Chatillon, comte de Saint-Pol.

—×—

LA GARE DE TOURCOING. — Les opérations du jury d'expropriation pour le remaniement générale de la gare de Tourcoing, et la construction d'une gare annexe, ont continué à l'audience du Tribunal civil de Lille d'hier mercredi; nous publions, plus loin, les résultats.

UN REUNION DE MARCHANDS DE LAIT. — On nous prie d'inviter les marchands de lait à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 4 mars 1901, à 8 heures précises du soir, dans la salle du café Boute, 9, place de la République, Tourcoing.

LE FESTIVAL DE PHALEMPIN. — Aujourd'hui jeudi, 28 février, à sept heures du soir, la commission des fêtes se réunira à l'Hôtel-de-Ville, pour s'occuper de l'organisation du festival des Phalempin, dont la dépense a été votée dans la dernière réunion du Conseil municipal.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier menuisier de chez M. C. Verschaeve, rue des Anges, Henri Legrand, âgé de 32 ans, demeurant rue Belle-Vue, 102, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant. M. le docteur Leduc lui a prescrit un repos de huit jours.

— Dans l'établissement de MM. E. Mathon et Dubruille, fabricants, boulevard Gambetta, un ouvrier donneur de fils, Honorat Destriez, âgé de 19 ans, demeurant à Mouvaux, rue de Roubaix, 66, a eu le doigt majeur de la main droite écrasé entre une pioche d'ensouple et un crêtean. M. le docteur Picquet a constaté une plaie avec écrasement de l'ongle et perte de substance de la pulpe. Un repos de quinze à vingt jours a été ordonné au blessé.

— A la filature de laines de M. Paul Jonglez, rue de la Branche-Porte, un chauffeur, Adolphe Debeverie, âgé de 26 ans, demeurant rue Gambetta, 71, à Mouvaux, en soulevant un rail s'est fait un effort dans les reins. M. le docteur Playoust a prescrit au blessé un repos d'une huitaine de jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Mercredi matin il est arrivé aux Halles : marée 2.050 kil. ; pommes de terre 3.500 k. ; carottes 500 k. ; oignons 100 k. ; fromages 75 k. ; oranges 25 k.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR A LA GARE. — Dans la soirée de mercredi, les douaniers ont arrêté à la gare un ouvrier terrassier, Charles Senecchal, né à Courbiccan, le 28 septembre 1878, qui était porteur de plusieurs kilos de tabac. Senecchal a été écroué au poste de police.

LECTURES POPULAIRES. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

« La commission des Lectures Populaires » annonce aux syndiqués faisant partie de la Fédération qu'une réunion importante aura lieu, dimanche prochain, 3 mars, à 5 heures précises du soir, au local fédéral, 316, rue du Brun Pain. Les camarades Holbecq et Delgatte expliqueront le fonctionnement de la « Caisse de chômage à primes variables. »

Ceux des syndiqués qui n'auraient pas encore reçu les statuts de la « Caisse de chômage », peuvent en réclamer un exemplaire rue d'Ahor, 24, ou rue de Paris, 19.

A LA FRONTIERE. — Dans l'après-midi de mercredi les gendarmes ont conduit à la frontière un convoi de quatorze expulsés.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée d'hier la police a dressé 9 contraventions réparties comme suit : 2 pour infraction à la police des cabarets ; 4 pour s'être masqué en dehors du temps de carnaval ; 1 pour avoir opéré des vidanges après l'heure réglementaire ; 2 pour violences légères.

MOUVAUX

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Une ouvrière de l'usine de MM. Lorthiois frères, Irma Coppens, 29 ans, demeurant rue de Roubaix, à Mouscron, a eu l'avant-bras gauche serré entre deux rouleaux de lisseuse. M. le docteur Leduc, qui a soigné la blessée, a prescrit un repos de dix jours.

UN CONCERT DE BIENFAISANCE. — L'Association des anciennes élèves de l'école communale de filles donnera un concert de bienfaisance le dimanche 3 mars, à 5 heures, dans la salle de l'école maternelle, rue de l'Hospice.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES VOLS DE ZINC. — Nous avons relaté, il y a quelque temps, les vols de zinc commis à l'ancienne usine de M. Serive, bâtiment actuellement inoccupé. Un des auteurs de ces vols, le jeune Deavchst, était arrêté. Un mandat d'arrêt fut lancé contre deux autres malfaiteurs, Henri Verwaerd, 16 ans 1/2, et Constant Miny, 18 ans, que les gardes-champêtres arrêtèrent mercredi.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

ASSUREZ-VOUS contre les CAMBRIOLEURS en achetant un COFFRE-FORT GRUSON.

Dans toutes les tentatives de vol commises depuis peu à Roubaix et à Tourcoing, les cambrioleurs n'ont jamais réussi lorsqu'ils se sont attaqués aux coffres-forts Gruson, soit par le cric ou par le burin.

Les coffres-forts Gruson, connus depuis 50 ans, sont d'une solidité incontestable et de fabrication supérieure.

Nombreux perfectionnements contre le vol et l'incendie.

Voir aux annonces. 81309

LILLE

UNE CONFERENCE SOCIALISTE. — Une dépêche de Montceau-les-Mines annonce que les ouvriers Potignon et Chouot, du syndicat Rouge, iront, à Lille, dimanche, faire une conférence.

AU 19e CHASSEURS. — Mercredi, à une heure de l'après-midi, M. de Fontanges, colonel du 19e chasseurs à cheval, a présenté, sur le terrain de manœuvres de Ronchin, le régiment au nouveau lieutenant-colonel du 12e, M. de Cabrieres.

De nombreux officiers des troupes de la garnison ont assisté à cette présentation, qui ne manquait pas de grandeur.

Après le salut au drapeau, les troupes ont regagné leur quartier.

L'AFFAIRE DE L' « OMNIUM FONCIER ». — M. Brimont de Veragande a été mandé, mercredi matin, au Palais de Justice de Lille, où il lui a été signifié qu'il bénéficiait d'une ordonnance de non-lieu.

UN VOL DE 70.000 FRANCS. — La police de sûreté a reçu, mardi après-midi, le signalement d'un individu qui aurait volé, le 13 février dernier, une somme de 70.000 francs à une dame Briand du Rocher, rue Cordette, à Argeles.

NECROLOGIE. — Mardi matin, à dix heures, en la chapelle de l'Hôpital Militaire de Lille, ont eu lieu les funérailles de M. Destinchant, brigadier maréchal ferrant au 1er escadron du train des équipages.

LES PRIMES A LA CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE. — Le trésorier-payeur général a donné les instructions nécessaires aux percepteurs du département du Nord pour que le paiement des primes qui leur sont accordées pour l'année 1900, puisse commencer le plus tôt possible.

Les intéressés sont invités à se présenter chez le percepteur de leur résidence avant l'expiration du mois de mars.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DACQMINE-QUÉNEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Eugénie PROUVOST, veuve de Monsieur DACQMINE, décédée à Roubaix, le 26 février 1901, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés d'assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er mars 1901, à neuf heures un quart, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 28 courant, à cinq heures et demie. — L'assemblée de la maison mortuaire, rue Drouot, 3, à neuf heures.

Les amis et connaissances de la famille LIAGRE-FAUVARQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Lécadie FAUVARQUE, veuve de Monsieur Louis-Joseph LIAGRE, décédée à Roubaix, le 26 février 1901, dans sa quatre-vingt-septième année, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 1er mars, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 28 février, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 19.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil).— Imprimerie **A. Reboux** 71, Grande-Rue, (Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du mercredi 27 février

Président, M. Prouvost ; assesseurs, MM. Watine et Cavrois.

UNE RECLAMATION A LA COMPAGNIE DU NORD. — Une question assez intéressante pour le public a été soulevée au cours de l'audience. Il s'agit de savoir si une Compagnie de chemin de fer peut refuser de laisser pour compte d'une marchandise avariée au cours du transport. Voici les faits :

Un fût de vin, pesant 250 kilos, expédié de St-Emilion, le 18 septembre 1900, à l'adresse de M. F. Duquesne, de Roubaix, est arrivé en gare, le 29 septembre suivant avec un certain manquant, que le destinataire dit être de 29 kilos. Ce dernier refusa d'en prendre livraison et réclama le paiement du fût complet, soit 200 francs. Sur le refus de la Compagnie du Nord, il a assigné celle-ci, réclamant, outre ces 200 francs, 50 francs à titre de dommages-intérêts.

La Compagnie offre 35 francs à titre d'indemnité pour réparation du préjudice causé. Par l'organe de son conseil, Me Gambart, elle invoque les dispositions du tarif spécial, sur l'empire duquel voyageait la marchandise, et prétend ne pas avoir, en ce cas, à répondre des avaries de route.

Au nom du demandeur, Me Cléty répond, qu'en droit, un tarif de chemin de fer, qui déclare la Compagnie non responsable des avaries de route, ne soustrait pas celle-ci à la responsabilité résultant d'un fait dommageable imputable à la Compagnie (article 1382 et suivants du Code civil).

Si, en principe, ajoute-t-il, dans beaucoup de cas, il est soutenu par la Compagnie et jugé par les tribunaux que le laisser pour compte d'une marchandise avariée ne peut pas être accueilli, il n'en est pas de même pour des denrées et des liquides destinés à la consommation et à l'alimentation et qui forment un tout indivisible au point de vue de l'intégrité de la substance.

Cette affaire a été retenue par le Tribunal en délibéré.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 27 février 1901

Présidence de M. Gosset

M. Bouillon, magistrat directeur du jury

Expropriations, pour cause d'utilité publique, à propos du remaniement général de la gare de Tourcoing et de la construction d'une gare annexe.

— suite —

A midi et demi, le jury d'expropriation a continué ses opérations dans la salle d'audience de la seconde chambre du Tribunal civil. Voici les résultats de cette seconde séance :

Pour 1 are 26 centiares de pâture, sis à Tourcoing, rue du Tilleul, il est offert aux propriétaires : M. Henri Roussel, et Mlle Marie Roussel, une indemnité de 1890 fr. Me Delemer, pour les expropriés, réclame 7.761 fr. 60, et obtient 3.150 fr.

Les mêmes propriétaires demandent 290.872 fr. pour 12 ares 46 de pâture. 11 centiares de hangar et 1 are 99 centiares de pâture et abreuvoir. La Compagnie du chemin de fer offre 67.520 francs.

Les locataires, MM. Henri et J.-B. Duthoit, fermiers, obtiennent 10.000 fr., alors qu'il leur était offert 655 fr., et que la demande portait sur une somme de 22.902 fr.

Diverses parcelles de terrain se décomposent comme suit : 56 centiares en maison ; 16 centiares en cour et constructions ; 26 centiares en maison ; 21 centiares de cour et construction ; 39 centiares en maison ; 26 centiares en cour et construction ; 39 centiares en maison ; 44 centiares en cour, construction et jardins ; 39 centiares en maison ; 75 centiares en cour et jardin ; 39 centiares en maison ; 83 centiares en cour et construction ; 39 centiares en maison ; 94 centiares en cour et jardin ; 5 centiares en puits ; 39 centiares en maison. 1 are 01 centiare en cour et jardin appartenant à M. Henri Roussel et à Mlle Marie Roussel ; 5 centiares appartenant aux mêmes pour le sol et pour les bâtiments à M. Emile Lemaire, marchand de charbon ; 19 centiares en bâtiments ; 50 centiares en cour et bâtiments ; 1 are 41 centiares en écuries et magasin ; 1 are 87 centiares en cour ; 55 centiares en hangars et bâtiments ; 51 centiares en hangars et bâtiments, appartenant pour le sol à M. et Mlle Roussel, et pour les constructions à M. Delbecq-Vantieghem, camionneur. Le tout est situé rue du Tilleul.

La Compagnie offrait 42.320 francs. Me Delemer, pour les expropriés, réclame 132.936 fr. 88. Le jury a alloué 76.720 francs. M. Haubourg, cabaretier, locataire de diverses parcelles pour 1 are 27 centiares en cours, maisons et constructions, représenté par Me Lagache, du barreau de Paris, demandait 18.693 fr. 75 ; offre, 345 fr. ; allocations 3.000 francs.

Me Delemer, pour M. et Mlle Roussel, demande 33.065 fr. 60, pour une parcelle de 20 centiares, sur laquelle est érigé un poulailler, et pour 5 ares 21 centiares de jardin, sis rue du Tilleul. Offre de la Compagnie : 910 francs ; allocation : 10.820 fr. Me Delemer, également, réclame pour les mêmes propriétaires, ou pour la ville de Tourcoing, selon qu'il en appartiendra, et en fera statuer, une indemnité de 920 francs, pour une emprise de 48 centiares de chemin rural. Il en est offert 230 francs ; le jury a accordé 460 fr.

Aujourd'hui jeudi, à midi et demi, continuation des opérations du jury.

—×—

ADJUDICATION. — Dans son audience de mercredi, le Tribunal a procédé aux adjudications suivantes :

Une maison à usage d'habitation avec porte-cochère, sise à Lille, rue d'Arcole, 37, avec grand atelier de tout sur 400 mq de fonds et terrain. Mise-à-prix : 11.785 fr., par inventaire du sixième à Me Rombaut, pour 13.700 fr.

Une belle propriété composée de deux maisons jolies, à usage de rentier, et avec 183 mq 90, sise à Lille, rue de Fontaine-Delsaux, 45 et 47, louées 180 fr. et 1500 fr. Mise à-prix : 44.917 fr. par inventaire du sixième. Me Desmazières est adjudicataire pour 44.920 fr. Une impasse séparant les deux maisons appartient pour moitié à chaque riverain.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

« La Petite Feuille Catholique » est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les catholiques qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priés d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

CORRESPONDANCE

[Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.]

L'INCIDENT GUYOT-DELCOUR

Croix, le 27 février 1901.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je n'éprouve que modérément le désir d'encombrer vos colonnes au sujet de M. Jules Delcour, qui, quatre jours après un incident, fait connaître au bon peuple de Croix la prose d'un autre qu'il a plaisir à souligner de son nom.

Je ne prétends point revenir sur la question, M. Delcour ayant prouvé par son attitude qu'il est prudent quand il s'agit de se conduire en homme, avec un petit vieux brésilien — je veux simplement établir cette constatation que M. Delcour est « un agent », c'est-à-dire un envoyé, ainsi qu'il sera démontré au Tribunal, où je ne l'aurais pas appelé s'il ne s'agissait que de lui seul.

Mais comme il m'a été donné des indications formelles sur le but poursuivi par ceux qui sont quelque peu gênés de m'avoir dans les jambes, je tiens à déclarer que leurs manœuvres n'auront désormais aucun effet autre que celui prévu par le Code pénal.

C'est ainsi que, dédaignant le sieur Delcour qui recule devant toutes les responsabilités mêmes féminines (l'Evangile nous a conté Ruth et Booz), je m'adresse au parquet pour donner à l'incident, et surtout à ses causes cachées à M. Delcour, la sanction qu'il mérite.

Je ne veux pas discuter davantage avec un monsieur qui ne voit pas dans quelle ornière on l'a poussé s'il agit par ordre, et c'est ma conviction intime, il devrait au moins ne pas trop découvrir ses inspirateurs qui, sûrement, chercheront à se dégager sur son dos.

Veuillez, je vous prie, excuser la longueur de cette lettre et recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

J. Guyot.

Roubaix, le 27 février 1901.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre honorable journal pour insérer les lignes suivantes :

Il s'agit des trains ouvriers de Tourcoing à Lille, via Lannoy-Ascq et vice-versa.

Il n'est ignoré de personne que par suite du chômage dans les ateliers, les ouvriers détenteurs de cartes, commencent le matin assez tard et finissent le soir de bonne heure. Ils prennent le deuxième train du matin vers Tourcoing et le soir pour retourner celui de 5 h. et demie, il n'est pas de jour que des agents contrôleurs fassent payer place entière à ces ouvriers sous prétexte qu'ils ont pris un train autre que celui qui leur est indiqué. La Compagnie n'est pourtant pas lésée, et tolérerait-elle que les ouvriers attendent huit heures du soir pour retourner dans leur famille ? Espérons que non et qu'en attirant son attention sur ce cas, elle voudra bien donner des instructions à ses agents pour faire cesser cette mesure.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Un lecteur.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

B. C. — 1. Si votre père n'a pas réclamé, lors de sa naturalisation, la qualité de Français pour ses enfants mineurs, vous ne ferez qu'une année. Dans le cas contraire, vous ferez trois ans.

CONCERTS ET SPECTACLES

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — RIGOLETTO. — Est-il besoin de faire l'éloge de M. Noté ? Tout le monde connaît chez nous sa voix chaude et puissante, son brio et son entrain en scène, sa bonhomie parfaite... La meilleure preuve du plaisir que les Roubaisiens ont à l'entendre, en est dans la salle remplie, bondée, depuis le « paradis » jusqu'aux fauteuils d'orchestre. M. Noté est un artiste admirable et chaque fois que tombait le rideau, c'étaient des rappels frénétiques de l'assistance ; il a composé avec verve ce rôle étrange de « Rigoletto », bouffon du roi et vengeur du crime. Le troisième acte a été en particulier pour lui un triomphe, avec toute la scène des courtisans et le duo de Gilda, que l'on a bissé.

M. Mikaelly (duc de Mantoue), Mme Mikaelly (Gilda), Mlle Delormes (Maddeleine), et M. Ramieux (Sparafucilo), complétaient l'ensemble qui a été excellent. Signalons parmi les morceaux donnés, le grand quatuor du dernier acte, la ballade et l'air connu du duc : « Comme la plume au vent »... enfin l'air de Gilda : « Si mon âme au ciel s'élève... »

Le sujet de Rigoletto est une copie intégrale du « Roi s'amuse » de Victor Hugo, avec une simple transposition de nom et de milieu ; mais qui ne reconnaît Rigoletto-Triboulet, le duc de Mantoue, François Ier, Monterone, comte de Saint-Valier ?

La musique de Verdi, — le grand compositeur que l'on vient de perdre tout récemment, — est fort belle, mais surtout dans les passages d'opéra-comique, bien italiens ; de longues scènes font songer au « Barbier de Séville » ou à la « Traviata ». L'orchestre, à part quelques très légères défaillances, a été bon et a bien enlevé la partition ; les chœurs manquent peut-être un peu de vie et de cachet, il n'y a plus que cela à soigner.

Mais, répétons-le, voilà une excellente audition, qui méritait bien le franc succès qu'elle a obtenu.

Le lever de rideau : un acte de André-Themiet, « Jean-Marie », était destiné à compléter la courte durée de « Rigoletto ». Il a été joué avec émotion, mais aussi nous avons remarqué dans la diction trop d'affectation.

E. C.

L' « UNION DES TROMPETTES » de Roubaix voudrait trouver un musicien capable de la diriger. Adresser offres au local, café Philemon, rue Pierre Motte, à Roubaix. 81684

TOURCOING. — Le concert de la Grande Fanfare. — Nous rappelons que le grand concert offert aux membres protecteurs et honoraires par la Grande Fanfare, aura lieu lundi prochain 4 mars, à sept heures et demie précises du soir, dans la salle des fêtes de la Nouvelle-Union Tourquennoise, rue de Tournai.

La Société, désireuse de faire participer à sa fête musicale les personnes qui ne seraient pas membres honoraires, a fixé ainsi le prix des entrées : Parquets, 2 fr. ; galeries, 1 fr. On peut se procurer des cartes à l'avance chez M. Raulin, café du Théâtre, rue de Tournai, 18.

— L'exercice musical qui se donne chaque année par les élèves et professeurs de l'Académie de Musique aura lieu dimanche prochain, à 5 heures 1/2 du soir dans la salle d'audition. Le programme est très intéressant : il comprend douze numéros dont la « Marche du Sacre du Prophète » par l'orchestre, une « Méditation » sur le premier prélude de Bach, avec accompagnement de violons, violoncelles et harpe, un chœur mixte : « Jeunesse », de Gembert, et divers autres morceaux de chant et d'instruments.

THEATRE DE TOURCOING. — Direction : Alexandre fils. — Devant les nombreuses demandes qu'a reçues M. Alexandre, il sera donné dimanche prochain une seconde représentation de l'« Arlésienne » et, afin d'ajouter au spectacle un intérêt particulier, on commencera par « Durand Durand », comédie en trois actes de MM. Hennequin et Ordonneau. Exceptionnellement, étant donné l'importance de cette soirée, le rideau se lèvera à six heures trois quarts très précises.

« CROIX. — L'Harmonie municipale de Croix donnera son concert annuel, offert à ses membres protecteurs, le dimanche 3 mars 1901, à 6 heures, dans la salle des fêtes de Croix. Pour rehausser l'éclat de cette fête, elle s'est assurée le concours de plusieurs artistes distingués et de l'Union chorale de Croix. L'Harmonie municipale exécutera l'œuvre inédite de son chef, M. Henri Gadenne : « A ceux qui ne sont plus », chœur patriotique avec accompagnement d'orchestre (120 exécutants).

Avis. — Les sociétaires sont priés de ne pas manquer à la répétition générale aujourd'hui jeudi, à huit heures trois quarts, l'amende sera rigoureusement appliquée aux absents.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction : L. Couvreur

Bur. à 7 h. 1/2 Jeudi 28 février 1901 Rid. à 8 h.

SPECTACLE OFFERT AUX DAMES

LES 28 JOURS DE CLAIRETTE

Opérette en 4 tableaux, Musique de V. Roger 78629

THÉATRE DE TOURCOING

Direction : Alexandre fils

Bur. à 6 h. 1/2 Dimanche 3 mars 1901 Rid. à 6 h. 3/4

A la demande générale (2me représentation

L'ARLÉSIENNE

Pièce lyrique et dramatique. — Musique de Bizet

On commencera par :

DURAND DURAND

Comédie-vaudeville en 3 actes

A huit heures un quart, l'ARLESIENNE.

Prix des places ordinaires.

NORD

RUPTURE D'UN CABLE AUX MINES DE DOUCHY. — Un accident, qui n'a causé que des dégâts matériels, s'est produit à la fosse Lavaleresse de la Compagnie des mines de Douchy. La machine marchait à eau ; au signal, le mécanicien fit lever la cage de l'extrême fond, mais le câble se rompit sur le tambour et partit dans le vide à six cents mètres de profondeur, causant des détériorations sur son trajet. La cage, heureusement, était restée au fond, sans quoi les dégâts eussent été plus importants. Par suite de cet accident, les ouvriers de cette fosse n'ont pu descendre ni lundi ni mardi.

UN JEUNE HOMME TUE PAR UN TRAIN A TEMPLEUVE. — On a retrouvé, auprès du passage à niveau de la Campagnette, le cadavre d'un jeune homme qui avait dû être tamponné par le train. C'est un sieur Duvinage, plus connu sous le nom de Boutdela, âgé de 19 ans. On croit à un suicide, car ce jeune homme avait depuis quelque temps maintes fois manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

UNE INSTITUTRICE NOYEE A BAUVIN. — Un bateau qui passait près du pont de Bauvin, a amené à la surface de l'eau le corps d'une jeune femme, Mlle Thérèse Meunch, institutrice adjointe de l'école de Wingles, âgée de 21 ans. Cette personne était disparue depuis le 19 janvier. Ce jour-là, elle avait prévenu sa directrice qu'elle passerait la journée du dimanche à Pont-à-Vendin. On suppose qu'ayant manqué le train de retour elle sera partie à pied pour Wingles, distant de quelques kilomètres et sera tombée accidentellement dans la Deûle.

LES VOTES DE NOS DEPUTES. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans les différents scrutins de la séance de mardi :

1° Scrutin sur l'amendement de M. Judon Goujon, ainsi conçu : « Toute association composée exclusivement d'étrangers est soumise à la formalité préalable de la déclaration. » Ont voté pour : MM. Cochin, Dansette, l'abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Plichon. — Ont voté contre : MM. Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Mallez. — MM. Bartois, Delaune, Guillain, Morcrette-Ledieu, Motte, se sont abstenus. — La Chambre a repoussé l'amendement par 310 voix contre 208.

2° Scrutin sur l'amendement de M. le baron Reille, ainsi conçu : « Les membres de toute association chargés de l'administration et de la direction de cette association devront être Français et jouir de leurs droits civils. »

Ont voté pour : MM. Bartois, Cochin, Dansette, Guillain, l'abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Motte, Plichon, Rogez. — Ont voté contre : MM. Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Mallez. — M. Delaune s'est abstenu. — La Chambre a repoussé l'amendement par 351 voix contre 150.

NECROLOGIE. — Les funérailles de la Sœur Suzanne de Saint-Louis, née Isabelle Callachan, appartenant à la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu mardi matin, à neuf heures, en l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Armentières.

— Un journal d'Oran signale que le dimanche 17 février a été enterré en cette ville le pauvre petit Gégo, mousse à bord du vapeur « Frédéric Morel », de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord.

PAS-DE-CALAIS

UNE CONFERENCE SUR LA LIBERTE D'ASSOCIATION A BOULOGNE-SUR-MER. — Me Paul Drillon, avocat au barreau de Lille, a fait dimanche soir, au salon Sainte-Beuve, à Boulogne-sur-Mer, une intéressante conférence sur « la Liberté d'association ».

Cette conférence, qui a obtenu le plus vif succès, était présidée par M. Desmyttère. Nous ne pouvons suivre M. Drillon dans les développements qu'il a donnés à son sujet et qui, à maintes reprises, ont provoqué d'enthousiastes applaudissements. Sa parole claire, éloquente, sa phrase élégante ont aussi charmé l'auditoire.

BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRESENTANTS. — (De notre correspondant de Bruxelles.) — Continuation du débat sur l'amnistie. — La plus grande partie de la séance de ce jour, mercredi, a été prise par un discours de M. le Ministre de la Justice, en réponse aux orateurs socialistes qui avaient réclamé l'amnistie. Discours modéré, mais serré et solide. L'extrême gauche a tâché, à certain moment, de provoquer un orage ; mais elle n'est pas parvenue à faire sortir M. Vanden Heuvel de son calme et de son argumentation strictement juridique.

M. Van den Heuvel a d'abord fait ressortir que depuis que la proposition de loi socialiste a été déposée, le gouvernement a fait droit aux plupartes des desiderata que formule cette proposition. La loi du 30 décembre 1900 a rendu leurs droits à 11.630 déserteurs ou condamnés militaires ; 3.393 d'entre eux se trouvaient dans les conditions requises pour bénéficier complètement des faveurs de la loi. De plus, le gouvernement a pris des arrêtés de grâce en faveur de nombreux condamnés autres que les condamnés militaires...

On demande maintenant, continue le Ministre, d'amnistier les condamnés politiques. Mais je ne sache pas qu'à l'heure présente il y ait sous les verrous un seul condamné politique...

M. Dufrasne. — Vous jouez sur les mots.

M. Demblon. — Taisez-vous, ergoteur ! (Bruit.)

M. Van den Heuvel. — Ce n'est pas parce que l'on commet un délit de droit commun dans un but politique que l'on commet un délit politique. Vous le savez bien ! (Tapage à gauche.)

Il est impossible de faire acte de clémence à l'égard d'anarchistes, ennemis de toute organisation sociale.

La proposition socialiste est donc sans fondement ou inadmissible, lorsqu'elle vise les « condamnés politiques ». Elle accorde en outre le bénéfice de l'amnistie aux condamnés pour faits de grève et faits connexes.

La grève, dans l'état actuel de notre législation pénale, n'est plus un délit. Par conséquent, la formule « faits de grève » est sans signification juridique. Quant aux faits

---

FEUILLETON DU 1er MARS 1901 — N° 19

LE MAITRE DE FORGES

Par GEORGES OHNET

V. (SUITE)

La marquise regarda son neveu et, d'un ton interrogateur :

— Une culotte ? répéta-t-elle.

— Excusez-moi, ma tante, dit le baron avec flegme, c'est le terme consacré. Pour exprimer une grosse perte au jeu, on dit une culotte.

— Une culotte de deux cent mille francs, fit la marquise avec un triste sourire, c'est de l'étoffe chère !

— D'autant plus que Gaston n'avait pas le premier sou pour payer. Et, dans les cercles, ces sortes de dettes s'acquittent dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être affiché et exclu. La situation du duc était donc fort critique. Mon Dieu ! il aurait pu s'adresser à la famille. Quoique toute notre fortune soit en biens-fonds, la baronne et moi nous lui aurions bien trouvé une partie de la somme. Il eût pu prendre des arrangements pour le reste. Gaston ne songea point à s'adresser à nous, ou plutôt il ne le voulut point. Castéran le lui avait conseillé cependant. Le malheureux garçon s'enferma dans sa chambre, au cercle, et se plongea dans de pénibles réflexions. Il se rendait compte qu'il avait gravement entamé sa position mondaine et qu'il avait compromis son avenir. C'est alors qu'intervint la Providence, sous la forme du futur beau-père, que Gaston, m'a-t-on dit, n'avait jamais rencontré qu'une seule fois. Celui-ci entra résolument en matière et tint à Bligny à peu près ce langage : « Monsieur le duc, vous devez cent mille francs : il faut que vous vous les procuriez dans la journée, et vous ne vous les procurerez pas ! » Et comme le duc se levait vivement pour couper court à un pareil entretien avec cet inconnu, le vieil homme l'arrêta net, en laissant tomber ces mots : « Ces deux cent mille francs, je vous les apporte. J'ai une immense fortune, et je n'ai pas voulu qu'il fût dit qu'un homme tel que moi, qui donne dix millions de dot à sa fille unique, a laissé pour dix misérables mille louis compromettre le nom d'une des plus nobles familles de son pays ! » — C'est énorme, ma tante, n'est-il pas vrai ? Vous comprenez bien que je ne vous garantis pas la rigoureuse exactitude des termes. Castéran a la langue très affilée, et il a bien pu broder un peu. Mais c'est ainsi qu'il m'a conté l'aventure. Le malheureux Bligny fut ébloui. Il lui sembla qu'il était en face d'un homme tout en or. Et dame, la caisse de son bienfaiteur inatt